

L'ÉCHO AUCALEUEN



HIVER 2023 - N°151
ISSN 1143-5313



Meilleurs vœux 2023



L'EDITO DU MAIRE |



Le Maire, Christophe OLLIVIER

Extraits du discours du Maire lors des vœux aux habitants :

En ce qui concerne les travaux :

Les travaux d'aménagement du centre bourg vont reprendre le 16 janvier pour se terminer fin mai. Nous toucherons des subventions de l'État, de la Région, du Département et de Dinan Agglomération ; pour autant un emprunt est nécessaire à hauteur de 400 000 €.

Suite à un tassement de terrain, une réfection de chaussée aura lieu à la Basse Freschais, au niveau du tunnel qui passe sous la route.

Le réseau eau potable va être refait depuis la Croix jusqu'à la rue du Châtelet avec début des travaux dans la période février-mars.

La fibre optique est arrivée à la Croix et une partie des Fontenelles. La suite sera installée dans l'année, voir début 2024.

Autre difficulté, celle-ci liée au coût de l'énergie, il va falloir compter avec une hausse moyenne de 200 % pour l'électricité. En parlant d'énergie, la scop IEL a déposé un permis de construire pour un projet de revalorisation de l'ancien camp militaire (photovoltaïque, espace naturel).

La politique déchets de Dinan Agglomération va évoluer avec un ramassage tous les 15 jours au lieu du passage hebdomadaire actuel. Une réflexion est aussi en cours sur la tarification (maintien de la TEOM ou passage en redevance et mise en place d'une part incitative) et sur le système de collecte. Les tarifs de l'eau devraient également connaître une augmentation.

Plusieurs autres points de vigilance :

- Sur le seul commerce de la commune. Marcelle a en effet annoncé son intention d'arrêter son activité, mais actuellement aucun repreneur ne se manifeste.

- Sur l'échangeur des Périaux qui pose toujours problème, faute d'avoir écouté les propositions des communes.

- Sur le CFA, avec le projet de transfert de l'internat sur l'ancien site de l' EREA à Taden, en partenariat avec le FJT qui lui aussi déménagera là-bas. Nous avons fait connaître notre opposition à ce transfert.

- Sur l'hôpital, où le projet est toujours aussi nébuleux. Nous sommes toujours un certain nombre d'élus à demander le maintien d'un hôpital de plein exercice, c'est à dire avec tous ses services (urgences, réanimation, réouverture d'une maternité...) à Dinan. Cela passe évidemment par des recrutements et des formations de personnels.

L'année 2023 s'annonce certes très incertaine, cela dit, notre volonté et notre mobilisation pour faire aboutir nos projets sont intactes.

Bonne et heureuse année à tous.

SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX	3
L'ACTION SOCIALE	12
LES INFORMATIONS LOCALES	13
RÉTRO 2022	14
LE BIEN VIVRE À AUCALEUC	19
L'ENSEIGNEMENT	21
LA VIE ASSOCIATIVE	23
ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS	24
LES DATES À RETENIR	26
MÉMO	27

Directeur de publication :
Le Maire, Christophe OLLIVIER

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte rendu intégral de chaque séance est disponible en mairie et sur le site de la mairie : aucaleuc.fr

Membres du Conseil Municipal : Christophe OLLIVIER, Maire - Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Adjoints - Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ, conseillers.

SÉANCE DU
21 SEPTEMBRE 2022

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS.

Absents représentés : Samuel VERITÉ ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ, Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN.

Secrétaire de séance : Jacques CHEVÉ.

• Contrat Départemental de Territoire 2022-2027

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire » (CDT) pour la période 2022-2027.

L'objectif étant de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des Costarmoricains.

Les « enveloppes » destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions et 6 critères permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune d'Aucaleuc s'élève à 101 776,00 € HT.

Les projets d'investissement soutenus devront répondre à l'une au moins des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable ainsi que les projets d'investissement innovant.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• Travaux sur le réseau des eaux pluviales prévus lors de l'aménagement du centre bourg - Tranche 1 : demande de subvention au Département au titre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place par le Département des « Contrats Départementaux de Territoire » (CDT) pour la période 2022-2027 et l'enveloppe allouée pour la commune de 101 776,00 € HT.

Il propose d'affecter une partie de l'enveloppe de la commune au projet de travaux sur le réseau des eaux pluviales prévus dans le cadre de l'aménagement du centre bourg - Tranche 1.

Ces travaux visant à remplacer le réseau existant des eaux pluviales hors d'état par un nouveau réseau seront réalisés principalement :

- Du début de la rue des Arts et Métiers jusqu'au bout de la rue de la Barre sur un linéaire d'environ 160 m.

- Entre le 14 et le 18 de la rue des Arts et Métiers sur un linéaire d'environ 50 m.

- Du carrefour de la salle polyvalente jusqu'à l'entrée du CFA sur un linéaire d'environ 150 m.

Le montant des travaux prévus sur le réseau des eaux pluviales est de 79 800 € HT et il est inclus dans le projet global d'aménagement du centre bourg - Tranche 1 qui se monte au total à 525 956, 40 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Taux	Montant HT
Département (CDT 2022-2027)	70 %	55 860 €
Fonds propres de la Commune (autofinancement minimum de 30%)	30%	23 940 €
Total des recettes	100 %	79 800 €

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• **Réalisation d'un emprunt de 400 000 € : choix de l'établissement bancaire**

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'afin de financer les travaux d'aménagement du centre bourg, la commune d'Aucalec doit contracter un emprunt de 400 000 €. Dans ce but, plusieurs établissements bancaires ont été contactés.

Il est préconisé de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne sur 25 ans, aux conditions suivantes : Prêt à taux fixe, taux d'intérêt : 2,57 %, périodicité des échéances trimestrielle (5 434, 07 €), mode d'amortissement, progressif à échéance constante, frais de dossier : 400 €.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• **Modification des indemnités de fonction des élus à compter du 1^{er} octobre 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'augmentation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique de 3,5 %, le montant des indemnités des élus a également augmenté en conséquence à compter du 1^{er} juillet 2022.

Il convient ainsi de mettre à jour la délibération initiale du 8 juillet 2020, deux choix sont possibles :

- Acter l'augmentation des indemnités de 3,5 %.
- **Décider de ne pas bénéficier de l'augmentation.**

Monsieur Le Maire propose que le montant des indemnités reste inchangé par rapport aux montants initialement perçus depuis le début du mandat par les élus :

Qualité	Nombre d'élus <u>maximum</u> concernés	Taux de l'indice brut terminal	Montant mensuel brut individuel	Montant mensuel brut global
Maire	1	36,57 %	1472,14 €	1472,14 €
Adjoints	4	7,21 %	290,24 €	1160,96 €
Conseillers municipaux délégués	2	2,49 %	100,24 €	200,48 €
Conseillers municipaux	8	1,25 %	50,32 €	402,56 €
			Total mensuel brut des indemnités des élus	3 236,14 €

Monsieur le Maire précise que cette décision permettra donc à la commune d'économiser environ 1300 € par an.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

- **Personnel communal : création d'un poste de rédacteur (à la place d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) et mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire explique que le secrétaire de mairie de la commune a obtenu le concours de rédacteur territorial (catégorie B) en début d'année 2022. Il peut ainsi être nommé à ce grade sachant qu'il occupe actuellement le grade immédiatement inférieur d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C).

Il précise que d'une manière générale le poste de secrétaire de mairie d'une commune est ouvert sur les grades de catégorie C et B (voire A) et que d'ailleurs lors du recrutement

sur le poste en 2020, la commune recherchait officiellement un agent de catégorie C ou de catégorie B.

Monsieur le Maire ajoute enfin que cette nomination n'aurait aucun impact financier notable pour la commune avant plusieurs années.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour la création d'un poste de rédacteur à compter du 1^{er} décembre 2022 et pour la mise à jour correspondante au tableau des effectifs.

- **Modalités de publicités des actes de la commune : modification de la délibération du 12 mai 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 ont réformé les règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Ils privilégient la dématérialisation dans les communes de plus de 3 500 habitants. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les actes pourront être soit affichés, soit publiés sur papier, soit publiés sous forme électronique, sur décision du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en date du 12 mai 2022 a déjà été prise par le Conseil Municipal, mais qu'il convient néanmoins de l'ajuster.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour que les actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel soient publiés sur papier en Mairie.

////////////////////////////////////

- **Dinan Agglomération : points d'actualité**

Gestion des eaux pluviales urbaines : Le traitement des eaux pluviales rentre désormais dans la compétence « Eau » qui relève de Dinan Agglomération, avec une limite liée à la gestion des Eaux Pluviales dans les zones « urbanisées ». Ceci est du fait du législateur, qui a créé une grande compétence « Eau » qui englobe l'eau potable, les eaux usées et les eaux pluviales.

Dinan Agglomération a effectué un recensement du patrimoine communal dans le domaine : 9167 mètres linéaires de réseau enterré, 4204 mètres linéaires de réseau à ciel ouvert et 5 bassins de rétention.

Pour rappel, trois modes de gestion sont possibles : gestion communautaire, gestion partagée ou gestion communale par délégation. Majoritairement dans notre secteur, il semble que les communes soient plutôt favorables à une gestion communale par délégation, ce qui permettrait de conserver le mode de fonctionnement actuel.

Voirie communautaire : Les communes ont déjà transféré à Dinan Agglomération toutes les voies dites de liaison se trouvant hors Agglomération. Une réflexion est actuellement engagée pour que les voies de desserte soient également transférées. La décision devrait être laissée aux communes quant à leur choix de transférer ou non leurs voies de desserte, tout en sachant qu'un transfert engendrerait une augmentation du versement des attributions de compensation par la commune à Dinan Agglomération.

Aménagement du centre bourg : Monsieur Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du centre bourg- Tranche 1 (rue des Arts et Métiers) vont débuter ce lundi 26 septembre et qu'en conséquence et pendant toute la durée des travaux (environ 6 mois) la rue des Arts et Métiers sera interdite à la circulation (sauf riverains). Une déviation pour les véhicules légers sera mise en place par le Vieux Bourg et la route du Bois Guillaume.

SÉANCE DU
9 NOVEMBRE 2022



Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Samuel VERITÉ, Nadège THOMAS.

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Nadège THOMAS.

• **Rapport d'activités et de développement durable 2021 de Dinan Agglomération**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités et de développement durable 2021. Les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le rapport 2021 est ainsi présenté à l'assemblée délibérante.

✓ **Le Conseil Municipal prend acte du rapport.**

• **Réfection de la toiture des vestiaires du terrain de football : mise à jour du devis**

Par délibération du 15 juin 2021, l'entreprise COUVERTURE VILLALON PATRICK de Taden avait été retenue pour réaliser la réfection de la toiture des vestiaires du terrain de foot pour un montant de 9 672,73 € HT soit 11 607,28 € TTC. Les travaux prévus initialement fin 2021-début 2022 ont dû être reportés. Ils pourront finalement être réalisés à partir de fin novembre cette année.

La forte inflation actuelle engendre la nécessité de mettre à jour le devis. L'entreprise COUVERTURE VILLALON PATRICK a communiqué sa nouvelle offre. L'augmentation constatée de 17 % reste dans les standards actuels de l'envolée des prix.

✓ **Approbation à l'unanimité** de la nouvelle proposition faite par l'entreprise COUVERTURE VILLALON PATRICK de Taden pour un montant de 11 329,30 € HT soit 13 595,16 € TTC.

• **Budget Communal : décision modificative n°1**

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, explique qu'au vu des nombreux mouvements de personnel en cette année 2022 et également au vu de l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice des fonctionnaires depuis le 1^{er} juillet, il est nécessaire d'ajuster le budget de fonctionnement au niveau des dépenses de personnel.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● Budget Communal : décision modificative n°2

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster certains articles comptables au vu des dépenses réelles d'investissement 2022 déjà payées et/ou engagées : Module cartographique pour le logiciel du cimetière, chariot de service pour la cantine, augmentation du devis pour la réfection de la toiture de la garderie, augmentation du devis pour la réfection de la toiture des vestiaires du foot, ajustement du montant des travaux d'aménagement du centre bourg.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● Budget Communal : décision modificative n°3

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'étant donné que les travaux d'aménagement du centre bourg ont débuté, il est nécessaire par le biais d'écriture d'ordre d'intégrer au compte de travaux tous les frais d'études et frais d'insertion déjà payés relatif à cet aménagement.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● Information sur le coût des repas de la cantine payé par la commune à l'entreprise CONVIVIO

Monsieur le Maire explique que par courrier reçu en mairie le 26 septembre 2022, l'entreprise CONVIVIO (prestataire de confection des repas), a fait part à la commune de sa nécessité au vu de la forte inflation actuelle de revoir ses tarifs à la hausse dès le 1^{er} novembre 2022.

L'entreprise CONVIVIO va augmenter ses tarifs d'environ 20 centimes d'euros par repas à partir du 1^{er} novembre portant le prix moyen d'un repas enfant à 3,37 € TTC contre 3,16 € auparavant et le prix d'un repas adulte à 4,51 € TTC contre 4,30 € auparavant.

Les élus notent que chacun est actuellement confronté dans sa vie de tous les jours à cette inflation qui rogne de plus en plus le pouvoir d'achat des familles, c'est pourquoi, d'un commun accord, l'ensemble des membres du Conseil Municipal ne souhaite pas répercuter cette hausse sur le coût du repas facturé aux enfants mangeant à la cantine. Cette non répercussion de l'augmentation coutera environ 2000 € par an à la commune.

● Point sur les travaux d'aménagement du centre bourg - Tranche 1

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, rappelle à l'assemblée que depuis début juillet, les travaux d'aménagement du centre bourg ont débuté et fait le point dans un premier temps sur les travaux déjà réalisés et/ou en voie de se terminer :

- Travaux d'eau potable.
- Travaux d'eaux pluviales.
- Travaux d'effacement des réseaux téléphoniques et électriques.

Dans un second temps Monsieur MORRY fait le point sur les travaux à venir et explique que l'entreprise COLAS ne débutera les travaux d'aménagement en surface qu'à partir de début janvier 2023 pour la raison principale que les délais de dépose des poteaux sont de plus en plus longs chez ORANGE et qu'en cas de reprise dès la mi-novembre, l'entreprise COLAS serait contrainte de stopper son aménagement courant janvier.

Ainsi, la rue des Arts et Métiers va être réouverte à la circulation entre le 19 novembre 2022 et 8 janvier 2023. Cela va notamment permettre de terminer les travaux sur le réseau d'eau potable sans bloquer complètement le centre bourg.

A compter de la deuxième semaine de janvier 2023, l'entreprise COLAS débutera les travaux d'aménagement de voirie pour une durée d'environ 4 mois (la rue des Arts et Métiers sera de nouveau interdite à la circulation).

• Site internet communal : information sur la mise en ligne

Madame RABASTE Samuelle, adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal le site internet de la Mairie d'Aucaleuc. Il sera mis en ligne dès demain et sera ainsi accessible à tous les habitants et au-delà bien sûr.

Rendez-vous sur <https://www.aucaleuc.fr> et bonne navigation à tous !

• Dinan Agglomération : points d'actualité

Projet de valorisation de l'ancien camp militaire d'Aucaleuc : Dinan Agglomération a décidé de lancer la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUiH pour le projet de valorisation de l'ancien camp militaire d'Aucaleuc et d'approuver les modalités de concertation préalable.

Le projet porté par l'entreprise IEL est d'installer un champ photovoltaïque sur près de 30 hectares, en partie sud du site. La partie Nord, à forte valeur écologique, restera une zone boisée, restaurée et préservée. Des cheminements doux, ouverts au public, reliant la trame viaire, l'écoparc de Bel Air et le bourg d'Aucaleuc sont prévus, ainsi qu'un plan de gestion des espaces naturels par l'association COEUR Emeraude.

Dans le cadre de ce projet, une concertation préalable s'ouvre le 10 novembre en mairie.

L'avis de concertation préalable prévoit notamment des permanences en mairie d'Aucaleuc les lundi 28 et mercredi 30 novembre et le vendredi 2 décembre de 16 à 20 heures.

Un dossier de présentation et d'information présentant le projet de valorisation de l'ancien camp militaire d'Aucaleuc est notamment mis à la disposition du public en mairie d'Aucaleuc et sera consultable aux jours et heures d'ouverture.

Enfin, le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune.

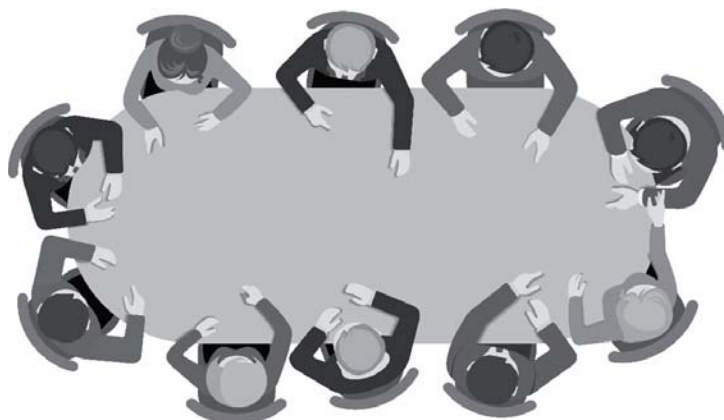
Engagement de la démarche participative dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial Air Energie Climat (SCoT) : Dinan Agglomération a décidé d'engager une large démarche participative pour élaborer le Schéma de Cohérence Territorial Air Energie Climat. La concertation va débuter par une enquête auprès des habitants et usagers du territoire qui seront tirés au sort à partir des listes électorales des communes.

La mairie d'Aucaleuc procèdera donc d'ici au 18 novembre à un tirage au sort de 65 habitants présents sur la liste électorale. Par la suite, un courrier sera transmis aux 7 405 habitants du territoire tirés au sort qui les invitera à répondre à une enquête et à s'inscrire aux débats.

Traitement et valorisation des déchets : refonte de la politique déchets : La refonte de la politique déchets est un sujet sur lequel Dinan Agglomération planche déjà depuis de nombreux mois.

Plusieurs scénarios restent possibles notamment au niveau de la facturation des usagers ou un choix devra être fait entre une facturation par redevance ou par taxe.

Une autre question principale qui reste à trancher est de savoir si de « l'incitatif » doit être mis en place dans la méthodologie de facturation. Le débat reste vaste mais avance.



SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022



Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS.

Absents représentés : Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Valérie GALLAND ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE, Samuel VERITÉ ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ.

• Tarifs communaux 2023

Concessions de cimetière

	2 m ²	4 m ²
30 ans	100 €	135 €
50 ans	145 €	200 €

Columbarium

10 ans	170 €
20 ans	320 €
30 ans	480 €
50 ans	800 €

Cavernes

10 ans	50 €
20 ans	100 €
30 ans	150 €

Marchands ambulants

Véhicule inférieur ou égal à 8 m (1 journée)	30 €
Véhicule supérieur à 8 m (1 journée)	100 €

Photocopies

Copie recto A4	0,20 €
Copie recto verso A4	0,40 €
Copie recto couleur A4	1,00 €
Copie recto A3	0,40 €
Copie recto verso A3	0,80 €
Copie couleur recto A3	2,00 €

Location salle polyvalente

TYPE DE MANIFESTATION	UTILISATEURS		
	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Associations (1)	Particuliers	
REUNION VIN D'HONNEUR (SANS REPAS)	45 €	65 €	150 €
LOCATION JOURNEE AVEC REPAS (HORS WEEK-END)	120 €	155 €	325 €
LOCATION WEEK-END	220 €	265 €	450 €
JOUR COMPLEMENTAIRE	80 €	100 €	180 €

NB : Ces tarifs intègrent les fluides - (1) Les associations communales bénéficient d'une 1^{ère} location gratuite

Cantine

Repas Cantine	Tarif depuis le 01/09/2022	Tarif au 01/01/2023
Déjeuner adulte (et stagiaire)	4,30 €	4,50 €

✓ Approbation à l'unanimité.

● **Achat de terrains à l'euro symbolique : acquisition de 3 parcelles cadastrées B 861, B870 et A 729 constituant des délaissés de voirie**

La commune a reçu une demande d'un notaire, Maître Pierre-Marie CRESPEL de Dinan, dans le cadre de la succession de Madame Fernande DIGUET. En effet, il apparaît que cette personne se trouvait être propriétaire de parcelles en Aucaleuc qui constituent des délaissés de voirie.

Il s'agit des parcelles :

- A 729 située sur la voirie du vieux bourg pas loin du cimetière (environs 90 m²)

- B 861 et B 870 situées sur la voirie de la rue de l'école jusque dans le carrefour avec la rue de l'ancien presbytère (environ 129 et 150 m²)

Le notaire propose de procéder à la rétrocession des parcelles à la commune à l'euro symbolique.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Budget Communal : décision modificative n°4**

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il convient d'ajuster, dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg - Tranche 1, certains articles comptables pour :

- Encaisser la participation du département qui finance la couche de roulement de la RD 107 (458)
- Verser l'avance prévue dans le cadre du marché conclu avec l'entreprise COLAS (238 et 2315)
- Encaisser la subvention accordée par le Département (sur la partie « eaux pluviales ») (1323)

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Personnel communal : mise en place du temps partiel et fixation des conditions d'exercice**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le temps partiel est une position permettant à un agent de n'accomplir qu'une fraction de la durée de service qu'il doit effectuer. Le temps partiel pour les agents employés par la commune est institué dans le respect de plusieurs dispositions législatives et réglementaires.

Le Conseil Municipal fixe les différentes modalités d'exercice du travail à temps partiel dans la commune.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Mission de médiation proposée par le centre de gestion des Côtes d'Armor dans le cadre de certains litiges de la fonction publique : adhésion**

La médiation préalable obligatoire vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, employeurs et agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre, le médiateur. Ce mode de résolution des litiges se veut plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse.

Ainsi, en qualité de tiers de confiance, les centres de gestion peuvent intervenir en tant que médiateurs dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. La procédure de médiation préalable

obligatoire est applicable aux recours formés par les agents publics à l'encontre de diverses décisions administratives.

Le centre de gestion des Côtes d'Armor propose ainsi aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'adhérer par voie de convention à la procédure de médiation préalable obligatoire ainsi qu'à la médiation à l'initiative du juge et à la médiation conventionnelle.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Rapport annuel 2021 de Dinan Agglomération sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a rendu son rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets.

Ce RPQS a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de

conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le rapport 2021 est ainsi présenté à l'assemblée délibérante.

✓ **Le conseil municipal prend acte du rapport.**

● **Dinan Agglomération : points d'actualité**

Traitement et valorisation des déchets : refonte de la politique déchets - Modalité de collecte

Lors de la dernière conférence des maires du 5 décembre, ce sujet a été abordé. Il semble acté que le ramassage des ordures ménagères se fera en porte à porte et à une fréquence d'une semaine sur deux. Par contre concernant le tri sélectif, 2 modalités de collecte sont encore à l'étude :

- Porte à porte en bacs jaune à une fréquence d'une semaine sur deux.
- Apport volontaire dans des colonnes appropriées installées dans les communes.

La décision s'orienterait vers une collecte du tri sélectif en apport volontaire pour toutes les communes de l'agglomération.

● **Prochain Conseil Communautaire du 19 décembre 2022**

Monsieur le Maire informe des sujets qui vont être abordés lors du prochain conseil communautaire :

- **Avenant aux contrats de concessions du service public de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif** : un avenant financier à la hausse doit être signé avec le délégataire.

- **Tarifs eaux et assainissement 2023** : une hausse des tarifs qui pourrait atteindre 11% est proposée, toujours du fait de l'inflation et de contraintes réglementaires.

- **Intégration de Beaussais-sur-Mer.**

- **Plan vélo communautaire** : la subvention de 30 317 € demandée par la commune d'Aucaleuc dans le cadre de la création d'une voie verte et d'une piste cyclable (projet d'aménagement du centre-bourg) est prévue au vote.

- **Gestion des eaux pluviales urbaines** : il semblerait que l'on s'oriente vers une gestion communale par délégation.

● **Sortie et giratoire des Périaux et Bézardais**

Les services de l'État proposent la mise en place expérimentale de feux régulateurs, avant d'envisager des travaux de doublement de la bretelle de sortie. Il s'agirait de feux « intelligents » qui se synchroniseraient en fonction de la longueur de la file d'attente sur la sortie. Les élus sont restés perplexes face à cette proposition, craignant qu'une autre file d'attente ne se crée en sortant de Dinan avant d'accéder au rond-point de la Bézardais. Une expérimentation du dispositif serait réalisée par les services de l'État dans le courant du 1^{er} trimestre 2023. Concernant la création de la sortie, en venant de Lamballe, prévue en direct sur le rond-point de la Bézardais, cela est en attente de la décision du tribunal concernant deux expropriations.

● **Éclairage public : information sur les nouveaux horaires**

Depuis le 5 décembre, sur arrêté municipal, l'extinction de l'éclairage public sur tout le territoire communal se fait à 21h30. L'heure d'allumage le matin reste inchangée à 6h45.

● **Point d'actualité divers**

Coupures d'électricité cet hiver - délestage du réseau : Une visioconférence a été organisée par la préfecture avec toutes les mairies du département. Il s'avère qu'en cas de délestage du réseau il faut absolument que les personnes les plus vulnérables qui ne peuvent se passer d'électricité pour leurs soins médicaux se fassent connaître auprès de l'ARS. Ces personnes sont également invitées à se signaler en mairie. Par ailleurs, de nombreuses autres problématiques se présentent face à ce type de délestage. La préfecture a précisé qu'en cas de délestage, un accueil physique serait bien entendu toujours possible en gendarmerie ou dans les centres d'incendie et de secours.

• LE CCAS

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE D'AUCALEUC

SÉANCE DU 29 JUIN 2022

Le compte rendu intégral de chaque séance est disponible en mairie et sur le site de la mairie : www.aucaleuc.fr

Présents : Christophe OLLIVIER, Président, Jacques CHEVÉ, Elisabeth MATHIEU, Samuelle RABASTE, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, André BEAUGRAND, Marie BOYER, Sandrine COLIN.

Absente représentée : Evelyne NICOLAS ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER.

Plan Canicule :

Monsieur le Président rappelle le fonctionnement du plan canicule et informe l'assemblée qu'en cas d'alerte canicule, le listing des personnes âgées (repas des aînés) est disponible en mairie. Il précise que la plupart des personnes âgées de la commune ont de la famille dans le secteur mais qu'en cas de nécessité il peut être fait appel aux membres du CCAS. Dans ce cadre, un planning des absences des membres durant l'été est réalisé.

Repas des aînées 2022 :

Pour commencer, Monsieur le Président informe l'assemblée que cette année le repas des aînés sera organisé le dimanche 20 novembre 2022.

Ensuite, Madame RABASTE Samuelle explique que comme l'année dernière, des devis seront demandés à PAIN D'ÉPICE et à DOMINÉ DSP pour un budget entre 28 et 32 € le repas.

Les membres du CCAS décident de conserver la gratuité du repas à partir de 65 ans et au-delà.

Le prestataire devra obligatoirement prévoir la mise à disposition de tables rondes qui est un plus non négligeable pour la convivialité du repas.

Concernant l'animation du repas, comme les années précédentes, Jean Deschamps va être contacté.

Points d'actualité divers :

Dispositif « chèques eaux » pour les familles en difficultés. Madame RABASTE Samuelle informe les membres du CCAS le « chèque eau » mis à disposition par Dinan Agglomération pour les

foyers communaux les plus défavorisés a été utilisé en partie pour permettre à un administré d'apurer des impayés d'eaux.

Aide aux devoirs à l'école primaire publique Recherche de bénévoles.

Monsieur CHEVÉ Jacques précise qu'une seule personne s'est proposée en bénévole dans le cadre d'une éventuelle mise en place d'une étude surveillée avec aide aux devoirs qui serait organisée certains soirs d'école sur le temps de la périscolaire. Une autre piste va être activée par l'école avec la demande d'un « service civique ».

Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) d'Aucaleuc.

Monsieur le Président fait un point sur la situation de la MAM d'Aucaleuc qui doit trouver de nouveaux locaux à partir 2023.

L'objectif est de maintenir la structure sur la commune, si possible à la cité de la Freschais ou plusieurs logements appartenant à « La Rance » sont actuellement vides. La CAF et la MDD, via la PMI, sont aussi dans cet objectif. Dans ce cadre, la commune a relancé les HLM de La Rance.

Coupure d'électricité :

Recensement des personnes ayant des soins nécessitant de l'électricité. Suite aux annonces gouvernementales sur d'éventuelles coupures d'électricité, le CCAS encourage les personnes, qui le souhaitent, ayant des appareils de soins (appareil à oxygène, pompe d'alimentation, lit, pousse-seringue...) fonctionnant à l'électricité à se faire connaître auprès de la mairie.

LES INFORMATIONS LOCALES

• L'ÉTAT CIVIL

Mariages :

- Le 26 novembre 2022
Yann DIÉRAERT et Emilie PRIGENT

Naissances :

- Le 18 septembre 2022
Lény CHAUVIÈRE ERMEL
2 La Ravardière

Décès :

- Le 29 septembre 2022
Pierre CHARTIER
- Le 2 décembre 2022
André BEAUGRAND

• LES DEMANDES D'URBANISMES

• LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- 8 La Basse Freschais - Garage
- 32 La Harlais - Maison en bois et atelier
- 24 La Hydrouais - Piscine
- 19 Les Fontenelles - Modification des ouvertures et isolation extérieure
- 45 La Haute Freschais - Piscine
- 4 rue de La Barre - Panneau solaire
- 32 La Harlais - Maison en bois

- La Croix Fresche Blanc - Abattage-élagage d'arbres et confortement chemin en voie verte

• LES PERMIS DE DÉMOLIR :

- 19 Les Fontenelles - Démolition véranda

• LES PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 40 La Harlais - Extension d'habitation, changement des huisseries et construction d'un carport

• MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les horaires d'ouverture de la mairie changent.

La mairie ouvrira jusqu'à 12h30 le matin et fermera à 17h30 le soir. Elle ne sera ouverte que 2 samedis par mois.

En gras ci-dessous les nouveaux horaires :

- Lundi : 9h - **12h30** et 13h30 - **17h30**
- Mardi : fermée
- Mercredi : 13h30 - **17h30**
- Jeudi : fermée
- Vendredi : 9h - **12h30** et 13h30 - **17h30**
- Samedi : 10h - **12h30** (1^{er} et 3^{ème} samedi du mois)

• CLSPD



Dans le cadre de la prévention contre les cambriolages, la gendarmerie organise une réunion d'information tout public le 18 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.



Curage
des fossés
de la route
du bois
Guillaume



Inauguration
de la stèle
souvenir des
combattants
d'Afrique
du Nord



Réfection
de la route
des Rolleux



RETRO 2022



Nouvelle
chaudière
de l'école



Départ de
Véronique
Yger
et
Marie-Thérèse
Massot



Stage du violoniste
Gabriel Lenoir



La ministre Amélie
De Montchalin
en visite
au CFA



Comptage
des
véhicules
et des
vitesses
rue des arts
et métiers



Commémoration des
60 ans de la



Début des
travaux
dans le
bourg et
la rue des
Arts et
Métiers



Cérémonie du 8 mai

Travaux peinture à la garderie



Cérémonie
Augustin Leguen



Journée citoyenne



Octobre rose
Illumination
de l'église
en rose



Départ à la retraite de
Patrick Briend



Réfection
des trottoirs
de la Cité
de la
Freschais



Réfection de la toiture
du vestiaire du stade



Site internet



Nouvelles
illuminations



• LA NOUVELLE COMMUNICATION DE LA COMMUNE

Le bulletin municipal « L'écho Aucaleuc » nouveau est arrivé depuis l'été 2022.

Nouvelle couverture, nouvelle mise en page, un bulletin évolutif et réduit à l'essentiel.



Le site internet officiel d'Aucaleuc : aucaleuc.fr

« aucaleuc.fr » est un site internet actualisé régulièrement où vous trouverez toute l'actualité de votre commune, l'agenda des manifestations et les dernières publications. Une source d'informations qu'il ne faut pas hésiter à visiter et à s'approprier. Le site « aucaleuc.fr » est pour vous !



À la Une d'Aucaleuc



Agenda des manifestations



Dernières Publications



Une trentaine de rubriques faciles à trouver :

Vie locale (actualités, dates à retenir, associations...) / Découvrir (carte interactive, patrimoine, hébergements) / Infos pratiques (bien vivre à Aucaleuc, cimetière, contacts utiles...) / Jeunesse (école publique, cantine, garderie...) / Mairie (conseil municipal, bulletins municipaux, démarches administratives...) **Sans oublier une carte interactive.**

• PROJET DE VALORISATION DU CAMP MILITAIRE

Le projet porté par l'entreprise IEL est d'installer un champ photovoltaïque sur près de 28 hectares, en partie sud du site.

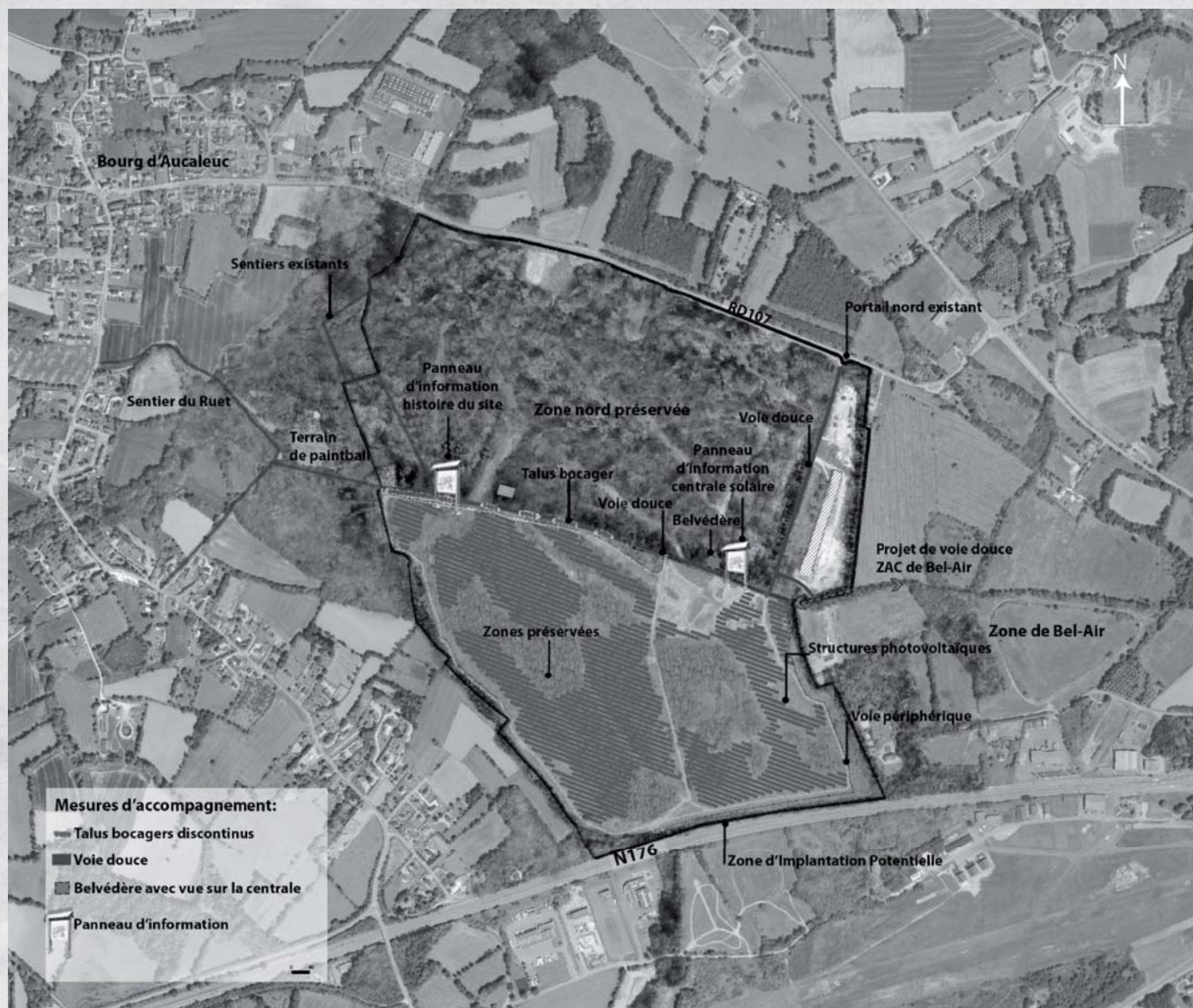
La partie Nord, à forte valeur écologique, restera une zone boisée, restaurée et préservée. Des cheminements doux, ouverts au public, reliant la trame viaire, l'écoparc de Bel Air et le bourg d'Aucaleuc sont prévus, ainsi qu'un plan de gestion des espaces naturels par l'association Coeur Émeraude.

Le dossier vient d'entrer dans sa phase d'instruction auprès des services de l'État. Cette instruction devrait durer à peu près 1 an.

3 permanences d'information au public, qui ont attiré de nombreuses personnes ont été tenues à la mairie.

D'autres sont prévues probablement pour le second trimestre 2023. Les dates définies seront disponibles en mairie et via le site internet de la commune.

Un dossier de présentation et d'information sur ce projet est mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune.



• LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Dans un premier temps l'équipe des bibliothécaires, qui a perdu un membre avec le départ de Mme Marianne CARO et en a gagné un nouveau avec l'arrivée de M. Louis HENRY, a le plaisir de vous souhaiter à toutes et tous une bonne et heureuse année 2023.

L'accès au réseau LIRICI est maintenant effectif à la suite des formations suivies par nos bibliothécaires.

Tout un chacun aura pu constater la facilité et la praticité de ce nouveau fonctionnement qui nous simplifie la tâche et qui nous permet d'informer nos lecteurs de la disponibilité d'un ouvrage que nous n'aurions pas mais qui serait présent sur une bibliothèque à proximité.

Nos lecteurs ont maintenant accès à des dizaines de milliers d'ouvrages au travers du réseau.

Prochainement sur le site internet communal (www.aucaleuc.fr) de la mairie vous pourrez trouver des liens vous donnant accès directement au réseau pour consultation et réservation sur l'ensemble des bibliothèques du réseau ainsi que sur le site de la BCA (Bibliothèque des Côtes d'Armor) qui peut nous livrer tous les 2 mois des livres que vous auriez réservés.

Un rappel de nos horaires :

Lundi de 16h à 18h.

Samedi de 10h à 12h.



*Antoinette, Gisèle, Jacques,
Louis, Marie-Thérèse et Valérie
l'équipe de la bibliothèque*

Notre petite énigme : (charade à tiroir)

Écrivain célèbre

Mon premier marche sans but.
Mon second est préposé à la poste.
Mon troisième ne rit pas jaune.
Mon quatrième n'est pas véloce.
Mon tout est un écrivain célèbre.

Réponse du précédent bulletin : « Le vent »

LE BIEN VIVRE À AUCALEUC |

● HAIE DU CIMETIÈRE

Depuis le 1^{er} janvier, les communes sont dans l'interdiction de déposer leurs déchets végétaux en déchèterie.

C'est pourquoi, dans un souci de réduction des déchets verts, le conseil municipal a décidé d'enlever la haie du cimetière. Cette dernière devenait trop imposante. Une alternative est en cours d'étude.



● ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci d'économies d'énergie, les lampadaires de la commune s'éteignent désormais à 21h30 depuis le 5 décembre.

● LES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU

Dans le cadre de la compétence eau, Dinan Agglomération réalise d'importants travaux de renouvellement de conduite d'eau potable.

Ces travaux d'adduction d'eau concernent 3 zones et seront réalisés en 3 phases.

- **1^{ère} phase** : Le centre bourg, travaux réalisés en 2022. Travaux réalisés en premier afin de coïncider avec les travaux d'aménagement du bourg.

- **2^{ème} phase** : depuis la commune de Trélivan, passage sous la 4 voies et continuité jusqu'à l'impasse des Fontenelles. Ces travaux devraient débuter courant mars 2023.

- **3^{ème} phase** : de l'impasse des Fontenelle à l'entrée du bourg. Cette phase doit s'enchaîner avec la 2^{ème} phase donc courant 1^{er} semestre 2023.

Ces lourds travaux occasionneront une gêne pour les riverains et pour la circulation des véhicules et des piétons.

Merci pour votre bienveillance durant ces périodes.

FR-ALERT

DÉPLOIEMENT NATIONAL DU DISPOSITIF FR-ALERT

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.



Outre la notification d'alerte, des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation seront diffusées par le même canal dans la même zone géographique : précisions sur la nature du danger, la zone géographique concernée, sur les comportements à adopter... La fin de l'alerte fera également l'objet de l'envoi d'une notification.

Pour quels types d'événements pourrais-je recevoir des alertes ?

Tout type d'événement majeur justifiant d'alerter la population concernée pour une mise en sécurité et notamment :

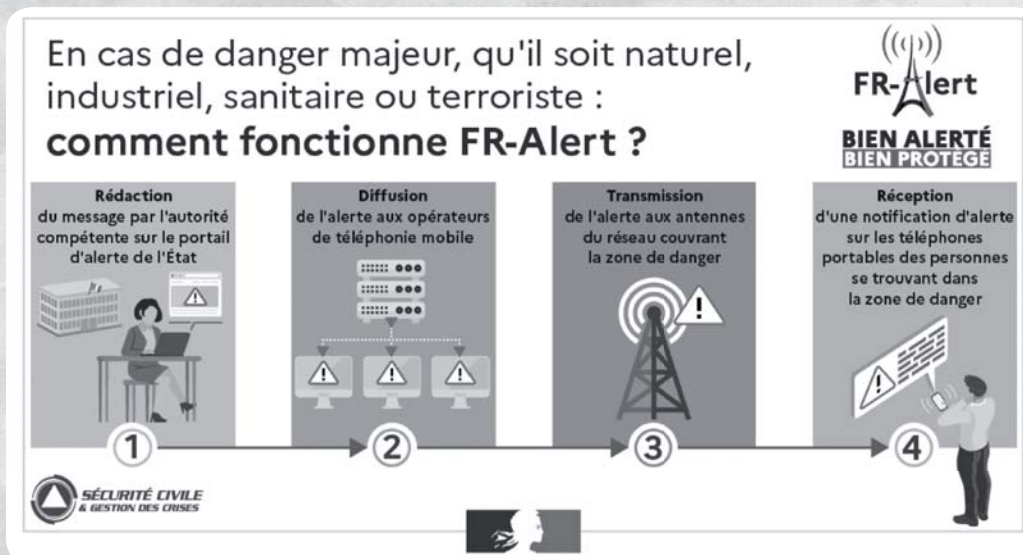
- Événements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique...
- Biologiques et chimiques : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire...
- Sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire...
- Technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel...
- Évènement grave de sécurité publique, acte à caractère terroriste



Dois-je m'inscrire à FR-Alert pour recevoir les alertes ?

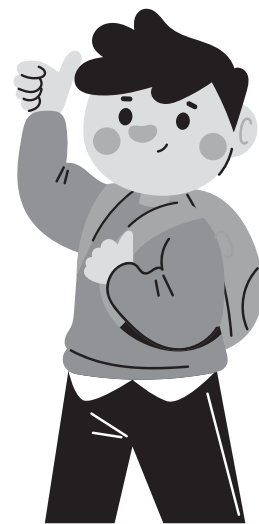
Non. FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone d'alerte, grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes, peu importe l'endroit dans lequel vous vous trouvez et le téléphone portable que vous utilisez.

Pour plus d'information : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/alerter-et-protoger-deploiement-national-du-dispositif-fr-alert>



L'ENSEIGNEMENT |

• LA VIE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE



Les fêtes de fin d'année sont déjà là.

Cette année, sous l'égide de l'Amicale laïque les enfants de l'école ont assisté à la prestation d'une conteuse le 15 décembre à la salle polyvalente, spectacle intitulé « La Souris de Noël ».

D'autres moments forts ont émaillé ce premier trimestre avec la venue de M. MAREC, conférencier pour les PS-MS-GS-CP et pour les CM. (les CE le verront au deuxième trimestre).

La classe de Madame Labbé (GS-CP) s'est rendue à Saint-Juvat dans le cadre de la saison culturelle des Jacobambins afin d'assister au spectacle « La Promesse ».

Les CM se sont déplacés au collège Broussais le lundi 5 décembre afin de vivre une journée au collège en étant accueillis par le principal, M. Merdrignac, ensuite en partageant une activité judo avec une classe de 6^e le matin, puis en prenant le repas du midi au self, enfin en réalisant un défi mathématique l'après-midi avec une autre classe de 6^e. (les CM2 seront ainsi en pays de connaissance en arrivant l'année prochaine).

Les CE et les CM ont, quant à eux, traversé le département le 14 octobre pour se rendre à Saint-Nicolas-du-Pélem, en l'école de Bothoa, où ils ont vécu une matinée d'école comme en 1932 avec la progression vers l'école par les chemins creux puis l'accueil au portail par un maître en blouse grise qui, une fois en classe, leur a distillé, de son estrade, une leçon de morale sur la politesse.

Le midi pour le déjeuner, repas de soupe aux légumes au bar du hameau et l'après-midi, fabrication de jouets buissonniers par le maître redevenu animateur ainsi que visite d'un logement de fonction meublé d'avant-guerre.

Des photos de cette sortie ci-dessous. Nous vous rassurons, c'est pour rire, mais aussi bien sûr pour montrer.

Bonne année à toutes et tous de la part des élèves et du personnel de l'école publique.



LA VIE DU CFA

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOILETTAGE CANIN, FÉLIN ET NAC :

Participation des apprentis inscrits en CTM et BTM ToilettEUR canin, félin et NAC au 33^e Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique canine et féline organisé les 12 et 13 novembre 2022 à Lyon.

Agnès AUDIGOU, Géraldine TORDU et Françoise LANDA, professeurs d'enseignement professionnel en toilettage canin et félin, accompagnées des maîtres d'apprentissages, de 30 apprentis (dont 20 participants) et de 40 chiens et chats ont participé à ce concours.

FUTUR PRO 1 - CTM		
APPRENTIS	Classement	TITRE
Yanis THOMAZIC	1 ^{er}	Champion de France de toilettage « toutes catégories »
	1 ^{er}	Champion de France catégorie « autres poils » avec un bichon
	2 ^{ème}	Vice-champion catégorie « caniche »
Lélia BRONZINA	1 ^{ère}	Championne de France en catégorie « Caniche »
Audrey LEGOFF	3 ^{ème}	Catégorie « Spaniel » avec un cocker
Juliette LUCAS	3 ^{ème}	Catégorie autres poils avec un bichon
	2 ^{ème}	Vice-championne de France dans la catégorie « binôme » M.A./APPRENTI
FUTUR PRO 2 - BTM		
NOM	Classement	TITRE
Maëlle LE PETIT	1 ^{ère}	Championne de France en catégorie « Chat »
Andréa SILVERIO	1 ^{ère}	Championne de France en catégorie « Epilation » avec un Scottish
Alena SHULKU	2 ^{ème}	Vice-championne en catégorie « Autres poils » avec un Bedlington
TROPHEE CHALLENGE DES ECOLES 1 ^{ère} PLACE		

LES ACTIONS DU CFA :

Le CFA propose comme chaque année les mercredis de l'apprentissage (dates et inscriptions sur notre site internet), les immersions d'élèves de collèges-lycées au sein de nos classes, des ateliers « do it », « La semaine nationale de l'apprentissage dans l'artisanat » du 27 janvier au 3 février 2023 et « La semaine nationale des services de l'automobile » du 28 janvier au 4 février 2023. Pendant ces 2 semaines, le CFA organisera des visites en entreprises, des présentations des formations et visites du CFA, des ateliers « do it ». Pour plus d'informations, contacter le CFA.

WORLDSKILLS COMPETITION :

La 47^e édition de la sélection régionale des Worldskills en carrosserie-peinture s'est déroulée les 1^{er} et 2 décembre dernier au CFA d'Aucaleuc, centre d'excellence pour la peinture automobile. La sélection a permis de retenir trois compétiteurs dans chaque métier issus de différents établissements scolaires. Ensuite, un seul carrossier et un seul peintre seront désignés en février pour représenter la Bretagne à la finale nationale, à Lyon, du 14 au 16 septembre.

Du 6 au 10 février 2023 se dérouleront les sélections régionales Worldskills au Parc Expo de Saint-Brieuc, de nombreux métiers y seront représentés. Le CFA sera présent pour les métiers de l'automobile.



JOURNÉE PORTES OUVERTES DU CFA :

Le CFA Régional organise une journée portes ouvertes le **samedi 28 janvier 2023** de 9h à 16h sur l'ensemble de ses campus, Dinan-Aucaleuc, Ploufragan, Bruz, Fougères, Saint-Malo, Quimper et Vannes. **Présence d'entreprises pour un job dating pour la majorité des métiers sur le campus de Dinan-Aucaleuc.**

LA VIE ASSOCIATIVE |

• AMICALE LAÏQUE

Les membres de l'Amicale Laïque se sont mis au travail afin de récolter des fonds pour financer les sorties et activités des enfants de l'école.

Nous avons ainsi proposé, en octobre-novembre, une vente de plats à emporter, en partenariat avec La Boutique d'Armor de Dinan, qui a été couronnée de succès.

En effet, vous avez été nombreux à commander couscous et rougails : 114 repas ont été vendus. Merci à tous pour votre participation !

Deux autres évènements ont suivi. En novembre-décembre, une vente de saucissons et terrines vous a mis l'eau à la bouche. Là encore vous avez été séduits par les produits des Bretons Ambulants de Plancoët et le bilan est plus que positif. 250 saucissons vendus. Un grand merci encore !

A destination des plus jeunes, une vente de tickets de bowling et/ou trampoline en partenariat avec Dinan Jump a été lancée en novembre-décembre. Vous avez été quelques-uns à vous laisser tenter par un moment partagé entre amis ou en famille. Une soixantaine de tickets vendue.

Ces premiers évènements ont permis à l'Amicale Laïque de participer au financement des sorties suivantes et de gâter les enfants :

- Sortie à Saint-Nicolas-du-Pélem pour découvrir l'école d'autrefois de Bothoa.
- Sorties au cinéma et au théâtre.
- Noël : intervention d'une conteuse et cadeaux offerts aux enfants.

D'autres opérations suivront et seront impulsées par un nouveau bureau élu le 2 décembre 2022 :

Présidente : Sylvie LE MOIGNE ;
Vice-Présidente : Sarah ALVES PERROT ;
Secrétaire : Adeline JOUMEL ;
Trésorière : Mandy GARRIDO.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2023 ! Qu'elle vous apporte beaucoup de bonheur et vous garde en bonne santé !

• CLUB DES AÎNÉS

Notre club se réunit le 1^{er} mercredi de chaque mois à la salle polyvalente pour partager des moments conviviaux autour de jeux de société, de cartes...

Des sorties interclubs sont proposées ainsi que 5 voyages ANCV par an (en France) mais aussi des sorties à la journée, des repas ou collations à thèmes (galettes des Rois, grillades, spectacles) en devenant adhérent.

Les marcheurs sont les bienvenus.

Renseignements : Mme KERTUDO - 06 72 51 25 63

N'hésitez pas à venir nous voir !

• GYM POUR TOUS

L'association « gym pour tous » vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2023.

Vous pouvez venir nous rejoindre, le mardi à 20h à la salle polyvalente pour 1 heure de sport.

Ambiance conviviale, pour plus de bien-être !

Les inscriptions sont possibles avant les cours.

Tarifs pour les adolescentes et étudiantes.

1^{er} cours gratuit.

• OSCALOC

Les membres de l'association vous souhaitent tous leurs meilleurs vœux pour 2023.

La 5^e édition des N'Auctambules du Ruet aura lieu le 14 avril 2023.

Lors de cette édition, nous continuerons d'aider Olivia via l'association « P'tit corps malade » mais nous aiderons également un deuxième enfant (choix en cours).

3 circuits proposés :

- 10 km trail.
- 9 km marche rapide.
- 5 km marche populaire.

Les inscriptions se feront par Klikégo ou les flyers reçus dans vos boîtes aux lettres.

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 13 janvier.

Sportivement, les membres de l'association.

ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS |

● LA MÉMOIRE

Cérémonie du 11 novembre

C'est accompagné de nombreux habitants que le maire et les élus ont célébré la date anniversaire du 11 novembre, l'armistice de la guerre 14-18.

Les enfants, après avoir déposé la gerbe accompagnés du maire, ont ensuite chanté la Marseillaise avec leur instituteur et les adultes présents.



● SOUFFLES D'ESPOIR

Mercredi 28 décembre 2022, nous avons reçu en collaboration avec la municipalité d'Aucaleuc, Vincent Esnault champion du Monde de rollers marathon titre conquis il y a quelques semaines à Buenos-Aires.

Cette mise à l'honneur a permis à Vincent de nous raconter sa course et les anecdotes de son périple victorieux en Argentine.

Vincent s'est vu remettre par Hubert Adam l'une de ses œuvres représentant l'abbaye de Léhon. Par la même occasion, l'association a remis un don de 300 € à l'école de la commune, reliquat de l'édition 2021 du Salon International des Collectionneurs Vélo, qui n'avait pu être remis suite à la pandémie.

Par la même occasion, Souffles d'espoir CLC a confirmé aux élus, que le salon grandissant, son déplacement dans une plus grande salle est acté. Cependant sans oublier ses origines, des actions seront toujours menées au profit des enfants de la commune.



● REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés a eu lieu le 20 novembre 2022.

66 personnes étaient présentes pour ce moment convivial à la salle polyvalente et 8 ont bénéficié du portage de leur repas.

Le CCAS et la municipalité en ont profité pour offrir un panier garni à notre nouvelle doyenne, Madame Clémence OUBRADOUS et à notre doyen, Monsieur Roger BLANCHARD.

Le repas et son service ont été assurés par DSP Traiteur et l'animation musicale par Jean DESCHAMPS.



La doyenne, Madame OUBRADOUS



Le doyen, Monsieur BLANCHARD

● LES TRAVAUX

L'aménagement du bourg

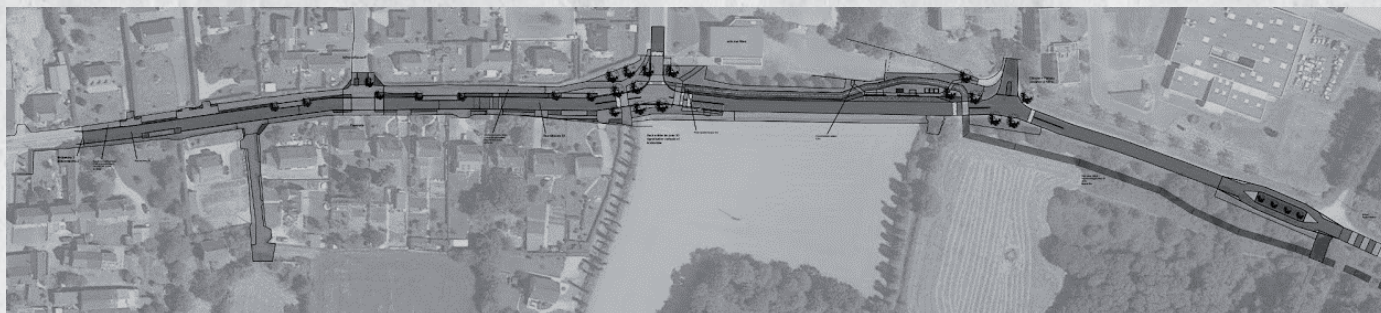
En travaux depuis le début du mois de juillet, la rue des Arts et Métiers connaît un petit répit depuis le début décembre.

En effet, les travaux des réseaux souterrains (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, téléphone, éclairage public et électricité) sont à présent terminés pour le secteur de la rue des Arts et Métiers et une partie de la centralité.

Reste à réaliser les travaux de surface, l'aménagement à proprement parler de la première tranche (éléments ralentisseurs, bordures, espaces verts, parkings, voie cyclable, trottoirs, éclairage...)

Ces travaux réalisés par l'entreprise Colas reprendront la semaine du 12 janvier et prendront fin courant mai.

Ces travaux entraîneront certaines contraintes, désagréments pour les riverains, déviation par le Vieux Bourg, et pendant le mois de février absence d'éclairage public dans la rue des Arts et Métiers, le temps de basculement entre les anciens et les nouveaux candélabres.



LES DATES À RETENIR



JANVIER

Tous les samedis
Tous les lundis

Jours d'ouverture de la bibliothèque municipale

Samedi de 10h à 12h - Lundi de 16h à 18h
Parking à côté de l'église

FÉVRIER

Tous les samedis
Tous les lundis

Jours d'ouverture de la bibliothèque municipale

Samedi de 10h à 12h - Lundi de 16h à 18h
Parking à côté de l'église

MARS

Tous les samedis
Tous les lundis

Jours d'ouverture de la bibliothèque municipale

Samedi de 10h à 12h - Lundi de 16h à 18h
Parking à côté de l'église

AVRIL

Tous les samedis
Tous les lundis

Jours d'ouverture de la bibliothèque municipale

Samedi de 10h à 12h - Lundi de 16h à 18h
Parking à côté de l'église

Samedi 1^{er} avril

Amicale laïque

Chasse à l'oeuf - Salle polyvalente

Vendredi 14 avril

Les N'Auctambules du Ruet

Salle polyvalente - 20h

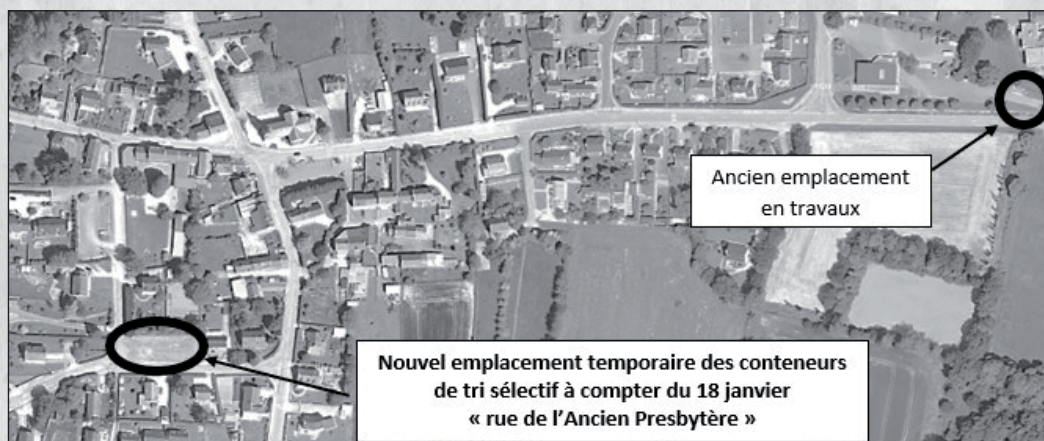
Samedi 29 avril

Saison culturelle Dinan Agglomération

Spectacle de la compagnie « Le Combat ordinaire »,
Petites alchimies
Salle polyvalente - 20h30

● INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE

Déplacement temporaire des conteneurs de tri sélectif du parking de la salle polyvalente vers la rue de l'Ancien Presbytère.



MÉMO |

• LA MAIRIE ET LES ÉLUS



2 rue de la Mairie
Tél. 02 96 39 40 68
Mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr

• LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

URGENCES MÉDICALES

Service des urgences :

Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde :

Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h à 23h
Le dimanche de 8h à 23h
74 rue Chateaubriand
(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)
Tél. 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

Défibrillateurs sur la commune :

- Rue de la Mairie
(dans le local technique au niveau de l'école - renforcement sur la rue de la Mairie)
- À la salle polyvalente
(à côté du local technique / local EDF)



Horaires :

Lundi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Samedi : 10h - 12h30 (1^{er} et 3^{ème} samedi du mois)

Permanences et rendez-vous :

Maire : Permanence les lundis et vendredis sur rendez-vous de 16h30 à 17h30.

Adjoint : sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter le secrétariat de mairie.

• LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART

Permanences sur rendez-vous uniquement (chaque mercredi (hors jours fériés) - De 9h à 12h)

Lieu : Atelier du 5 Bis

5 bis rue Gambetta - Dinan

Tél. 02 96 39 38 21 - www.conciliateur.fr

• LES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers :

Jours de collecte pour les déchets ménagers :

Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi

Zone sud d'Aucaleuc : mercredi

Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre

La Basse Freschais : verre et papier

Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménager / vêtements

- Déchetteries :

Déchetterie de Quévert :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45

Déchetterie de La Landec :

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 18h

Mercredi et samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h

Nouveau site internet



BIENVENUE SUR LE SITE DE LA COMMUNE D'AUCALEUC

La mairie est heureuse de vous accueillir sur son site internet. Après plus d'un an de travail commencé par l'ancienne conseillère Sylvie LE MOIGNE, notre site voit le jour. Bonne navigation ...



Menus cantine

- Menu du 28/11 au 4/12
- Menu du 5/12 au 11/12
- Menu du 12/12 au 18/12



MAIRIE D'AUCALEUC
2 Rue de la Mairie
22100 AUCALEUC
☎ 02 96 39 40 68
✉ mairie.aucaleuc-22@wanadoo.fr

NAVIGATION

- Mentions légales
- Plan du site
- Recherche
- Flux RSS



PLAN DE LA VILLE

Retrouvez tous les centres d'intérêt de la commune de Aucaleuc en 1 clic. Parcourez la carte, filtrez par catégorie et trouvez les adresses utiles.

[JE DÉCOUVRE](#)

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Mercredi : 13h30 - 18h00
Vendredi : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Samedi : 10h00 - 12h00